



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 98988

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la valorisation des séjours à caractère scolaire effectués par des élèves partant à l'étranger pendant une année. La France est en effet l'un des rares pays européens à ne pas reconnaître ce séjour linguistique passé à l'étranger par des collégiens ou des lycéens. Dans la réflexion menée sur la crise que subit l'Europe, il apparaît nécessaire aujourd'hui de favoriser les échanges avec les voisins et cela, dès le plus jeune âge. Ces séjours enrichissants pour les élèves faciliteront leur compréhension de l'espace européen et renforceront le sentiment d'appartenance à une citoyenneté européenne. Les étudiants qui ont suivi le programme Erasmus, dont le succès n'est plus à démontrer, sont devenus aujourd'hui les premiers ambassadeurs européens. Au regard de ces éléments, il lui demande donc si un processus d'homologation de ces séjours est à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98988

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8295

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)